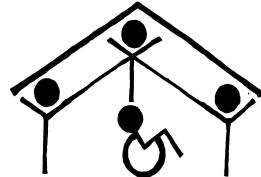


Projet  
soutenu par

Fondation  
de  
France



## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MAIN-FORTE DU 21/12/2024**

Le Président ouvre l'Assemblée générale, remercie les personnes présentes (36) et en particulier:

M. Nils CAOUISSIN, Conseiller Régional de Bretagne,  
Mme Marie-Annick GUILLOU, Conseillère Départementale,  
Mme Karine HUE, Conseillère Lannion-Trégor-Communauté,  
Mme Christine TANGUY, Adjointe au Maire, Lannion,  
Mme Anne-Claire EVEN, conseillère municipale, Lannion,  
Mme Nouara CHICK, responsable Trégor, APF France-Handicap

### **Historique**

Il s'agit de la 18 ème Assemblée Générale Main-Forte.

Le dispositif d'habitat inclusif fonctionne depuis 14 ans.

Les locataires vivent en habitat regroupé soit 4 pavillons indépendants dans le quartier Saint-Ugeon à Lannion depuis 7 ans.

L'objectif d'intégration sociale des personnes handicapées porté par l'association a pu prendre un nouveau développement depuis 5 ans et l'arrivée d'une salariée, chargée de mission des activités sociales.

## A- RAPPORT d'ACTIVITES

La vie de l'association a été marquée par le décès abrupte de Monique MERRIEN, mère et membre du Conseil d'Administration. Cette disparition est toujours douloureuse et je voudrais que nous lui rendions hommage.

### 1- HOMMAGES

A MONIQUE MERRIEN

Monique était un pilier de l'association. Elle en était membre depuis ses débuts et s'est largement investie dans la vie de l'association. Au sein du C.A. , elle avait pour mission: la gestion du budget et de la logistique de l'habitat inclusif. Elle s'occupait des comptes alimentation ouverts dans différents commerces par l'un ou l'autre des locataires de l'habitat. Les achats étant pour partie individuels et pour partie collectifs, elle veillait à la bonne marche des équipements collectifs (machine à laver, sèche-linge, etc) et à leur remplacement si besoin. Elle s'occupait également de la vie associative: le suivi des fichiers « adhérents »,

l'établissement des « reçus fiscaux » et l'expédition des courriers de l'association pour les différentes invitations. Elle s'investissait également dans d'autres associations auxquelles il arrivait de reverser des fonds à Main-Forte. Ainsi en est-il des Aiguilles Rospeziennes.

On pouvait toujours compter sur elle sur le long terme comme dans des circonstances exceptionnelles. Son soutien, sa fidélité à l'association et sa loyauté étaient sans faille. Au fil des années Monique était devenue un amie souriante, très ouverte, réactive et sûre. Sa présence nous rassurait. Nous lui dédions avec émotion cette assemblée générale.

Hélène Merrien prend la parole, fait part de son désarroi depuis le décès de sa mère et la remercie de tout ce qu'elle a fait pour elle.

#### HOMMAGE A ANNE CORNEC

Nous souhaitons rendre également un hommage à Anne, disparue très récemment. Anne était bien connue des locataires car elle participait régulièrement, avec d'autres bénévoles à des activités de jeu de société auprès des locataires qui le souhaitaient.

Parlons des événements qui font partie intégrante de la vie de l'habitat inclusif. Ce fut, l'individuation des projets de vie des locataires, le départ d'une locataire « historique » Jasmine et l'arrivée d'un nouveau locataire: « Nicolas », la passage de relais entre Elodie et Gwenaelle et l'arrivée de Jeanne en service civique. Nous allons y revenir

## 2-L'INDIVIDUATION DES PARCOURS

Le décès de Monique a un peu précipité les choses mais le processus était entamé depuis quelques temps déjà. Chacun.e des locataires a pris progressivement un chemin individuel: les repas collectifs à quatre ou à deux se font au gré des invitations. Chacun fait ses courses. Chacun s'est équipé de son propre matériel ménager. L'association n'a ni encouragé, ni freiné ce processus mais a accompagné les choix de chacun. Désormais la fonction de régulation qu'assurait Monique n'est plus utile au fonctionnement de l'habitat inclusif.

Seules les heures d'accompagnement de nuit sont mutualisées. C'est important pour la sécurité de tous.

Par ailleurs, deux modalités d'intervention d'auxiliaire de vie cohabitent. Celles qui interviennent au titre de l'APF qui est prestataire et celles qui sont employés directement.

### **3-LE DEPART D'UNE LOCATAIRE ET L'ARRIVEE D'UN NOUVEAU BENEFICIAIRE DE L'HABITAT COMME REVELATEUR DU POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ET DE SON TRAVAIL**

Le départ d'une locataire historique et l'arrivée d'un nouveau bénéficiaire de l'habitat inclusif a révélé d'une part, les difficultés spécifiques que rencontrent les personnes en situation de handicap en recherche d'autonomie, d'autre part a mis en lumière le nécessaire travail associatif pour tenter de les résoudre.

#### **LE DIFFICILE CHEMIN VERS L'EMANCIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Main-Forte considère depuis ses débuts que, malgré la dimension collective qu'implique un habitat inclusif, le choix individuel des personnes est essentiel. Cela sous-entend que chacun est évidemment libre de quitter son logement dans les conditions habituelles de tout locataire et que la dimension collective ne peut être une contrainte limitant la liberté de chacun et son désir d'émancipation.

Les besoins individuels quotidiens et d'activité doivent être couverts par le recours à la PCH aide humaine, prévue pour cela.

Dans le cas qui nous occupe une locataire (et/ou sa famille) estimait (à tort ou à raison) quelle n'était pas suffisamment accompagnée, que le nombre d'heures de PCH individuelle qui lui étaient dédiés était insuffisant. Elle demandait à ce que les autres locataires mutualisent leur dotation de façon à ce qu'une présence d'auxiliaire de vie soit constante sur le site.

Une telle mutualisation aurait restreint la liberté d'aller et venir de chacun. La demande a donc été refusée par les autres locataires et familles en accord avec le projet associatif. L'association a proposé d'apporter son appui pour une demande de réexamen du dossier par la MDPH de façon à obtenir plus d'heures d'accompagnement. Cette proposition n'a pas été retenue par la famille.

Mais cette situation a révélé un autre désaccord possible entre telle ou telle locataire/famille et l'association. L'association estime que la sécurité des personnes et leur bien-être n'exigent pas une présence constante d'AVS et que des moments seuls favorisent même l'accès à l'autonomie.

Il peut donc y avoir des divergences entre le projet des locataires/familles et le projet associatif.

## **LA COMPENSATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR UNE VIE INDEPENDANTE, UN DROIT TOUJOURS A CONQUÉRIR**

L'arrivée de Nicolas a donné lieu à un travail intensif de l'association:

Le lieu de vie de Nicolas était jusqu'au mois de février LE CHM de Saint-Laurent (établissement médico-social pour enfant et adolescents). Nicolas ayant atteint l'âge de 20 ans,

il ne pouvait plus relever du Centre pour enfants et adolescents de Plérin. Il devait donc trouver une autre solution d'hébergement et de vie.

Nous avons dû intervenir:

-Auprès de l'établissement médico-social dans lequel était pris en charge Nicolas, et de son équipe éducative en particulier. L'équipe éducative n'envisageait pas du tout, pour Nicolas, une vie dans son domicile personnel. Ce qui est le droit de toute personne en situation de handicap. Il était proposé à Nicolas des périodes en établissement de type MAS ou FOA. Cela ne lui convenait pas. Il le disait mais cela ne suffisait pas. Un chef de service a pourtant été attentif à son projet et surtout à son refus de vivre en structure.

Nous avons dû aussi intervenir:

-Auprès de Nicolas lui-même et de sa famille auquel il a fallu expliquer ce qu'était l'habitat inclusif et le projet Main-Forte. C'est à dire tout sauf une petite institution médico-sociale. Nicolas est donc venu à plusieurs reprises visiter les logements et rencontrer les locataires. Ce qui a conforté son souhait de venir à Saint-Ugeon. Mais ce fut laborieux de convaincre l'équipe éducative du CHM.

Gwenaelle Le Quément, chargée du développement des activités sociales précise qu'elle a travaillé avec Nicolas pour l'aider à réaliser un bilan de sa vie à Saint-Ugeon aujourd'hui. Nicolas a d'abord rédigé un texte qu'il devait lire mais il ne s'y reconnaissait pas lorsqu'il l'oralisait, il a ensuite réalisé un power-point et finalement, il préfère prendre la parole sans support.

Nicolas prend la parole pour raconter à la fois son envie d'habiter seul, sa difficulté, lors des premières semaines de vie à Saint-Ugeon d'avoir perdu le groupe auquel il était habitué à Plérin, sa difficulté pour échanger avec d'autres ou à gérer les situations nouvelles, se déplacer en bus et même se faire à manger ou utiliser son lave-vaisselle. Il affirme que, au début de l'été, il avait des doutes, qu'il se demandait s'il souhaitait rester, vivre dans un appartement à Plérin ou attendre d'avoir plus d'heures d'accompagnement qui lui faciliteraient la vie.

Aujourd'hui, Nicolas ne sait pas trop où il en est mais il constate qu'il est à Saint-Ugeon depuis presque un an et qu'il a fait des progrès. Il apprécie le fait d'avoir plus d'heures d'accompagnement.

Gwenaelle Le Quément précise qu'un bilan en ergothérapie réalisé à Plérin mentionnait que Nicolas ne pouvait pas, et ne pourrait pas, se raser seul. Or désormais, il se rase seul...

Madame Le Rumeur, mère, de Nicolas intervient pour attester des progrès et de l'épanouissement de Nicolas depuis qu'il participe à l'habitat inclusif.

Elodie Roock ajoute que Nicolas à rencontré, à ses débuts, à Saint-Ugeon, les mêmes difficultés que les jeunes rencontrent lorsque pour la première fois, ils quittent le logement familial pour un logement indépendant.

## **SPÉCIFICITÉS DE L'HABITAT INCLUSIF, PCH ET DROIT INDIVIDUEL: LE MALENTENDU**

Nous sommes intervenus:

-Auprès de la tutrice de Nicolas afin de l'aider à monter un dossier de demande de PCH Aide humaine auprès de la MDPH. Il s'agissait d'obtenir un nombre d'heures d'accompagnement suffisant qui permette à Nicolas, d'une part, de bénéficier d'un accompagnement pour les gestes de la vie quotidienne et pour ses activités sociales, d'autre part, de mutualiser 2, 5h/ jour nécessaires pour la présence d'une veille de nuit. Il est à noter que Nicolas et sa famille estimaient que la présence d'une veille de nuit était la condition nécessaire pour vivre en logement individuel.

-Nous avons travaillé aussi avec le CG22 et la CDAPH pour signifier que le nombre d'heures attribués étaient insuffisant et mettait en péril, non seulement le projet de Nicolas mais aussi celui de l'ensemble du dispositif puisqu'il risquait de ne pas pouvoir mutualiser. Mais la MDPH refuse de considérer les cas spécifiques des habitats inclusifs en arguant du fait que le droit à compensation est individuel. C'est exact mais le problème est que la compensation accordée ne couvrait pas les besoins. La mutualisation est juste là pour couvrir une insuffisance de respect du droit des personnes.

-L'association a travaillé à nouveau auprès de la tutrice de Nicolas et de sa famille pour élaborer un dossier de recours amiable faisant apparaître des éléments de ses difficultés non pris en compte en première instance.

## **HABITAT SOCIAL INCLUSIF, LA NECESSAIRE ADAPTATION DU DROIT COMMUN**

Les bénéficiaires de l'habitat inclusif de Saint-Ugeon sont locataires directs de Terre d'Armor Habitat, bailleur social. Main Forte a toujours refusé d'être un intermédiaire, de louer l'ensemble des logements et de les sous-louer aux personnes en situation de handicap.

L'association estime qu'il n'y a pas lieu que les personnes en situation de handicap aient un statut différent de tout locataire bénéficiant du droit commun. Cela constituerait une situation de discrimination.

Or lorsqu'un logement social est vacant, il est attribué sur décision d'une commission selon des critères de revenu, de handicap, globalement, d'urgence social. Il se trouve que lorsque Nicolas a candidaté pour obtenir le logement disponible à Saint-Ugeon, une autre personne en situation de handicap était aussi intéressée et c'est son dossier qui a été choisi par la commission qui était dans l'ignorance de la situation particulière de Nicolas par rapport à l'habitat inclusif. Cette autre personne, n'avait ouvert aucun droit à la prestation de compensation aide humaine et n'aurait pas pu contribuer à la mutualisation. Cela remettait en cause l'arrivée de Nicolas et mettait, en péril l'ensemble du dispositif.

Main-Forte a donc alerté le CD22, Terre d'Armor Habitat de la situation. Le CCAS de Lannion s'est mobilisé et a proposé une autre solution d'habitat social à l'autre personne. Le logement a donc pu être occupé par Nicolas.

Cet épisode rappelle qu'il est nécessaire que l'ensemble des acteurs soient sensibilisés à la démarche « habitat inclusif » et de sa nécessaire prise en compte dans les décisions qui relèvent pourtant du droit commun.

#### **4- MISSION « DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIALES » - PASSAGE DE RELAIS ET RENFORT**

Depuis 2019, le poste de « chargée de mission des activités sociales » est financé et prend la forme administrative d'une convention avec le CD22 appelé AVP, Aide à la Vie Partagée.

Cette fonction était assurée par Elodie Roock, depuis début octobre, Elodie étant partie en formation, c'est désormais Gwenaelle Le Quément qui en a la charge.

Gwenaelle précise qu'elle connaît le dispositif d'habitat inclusif à Saint-Ugeon, et un peu ses locataires, avant le début de sa mission car elle a travaillé, en tant qu'auxiliaire de vie pendant un an auprès de Glen.

Elle prend la suite des activités d'Elodie Roock mais apportera aussi quelques changements.

Depuis deux ans, grâce à la Fondation de France l'association peut aussi accompagner d'autres personnes en situation de handicap et les structures du territoire afin de créer ou favoriser des situations inclusives mais ce genre d'action est complexe et les besoins sont importants.

Elodie qui était chargée de cette mission la conserve jusqu'à la afin de la convention avec FdF à raison de 5 heures/semaine.

Cette mission a pour objectif de:

- Développer le travail partenariat pour faciliter l'accueil des publics handis dans les structures et activités,

- Répondre aux demandes de structures qui s'interrogent sur l'accueil des personnes hindies et auraient besoin d'accompagnement,

- Mener un travail réflexif sur les processus d'inclusion/exclusion et leur transmission.

Diverses structures ont collaboré avec main-Forte, depuis deux ans et permis la mise en oeuvre d'activités: voile, gymnastique, danse, ferme pédagogique, cuisine collective, poterie, peinture, médiation équestre, Wutuao, atelier lecture et expression théâtrale, marches et randonnées, vélo, accès aux espaces nautiques...

Nous allons déposer une demande de subvention auprès du CD22 afin de poursuivre pendant 3 ans supplémentaires ce travail mené grâce à la Fondation de France.

Jeanne Martin, en service civique, a également rejoint l'équipe.

## Objectifs du service civique

Il s'agit de garder trace des situations inclusives vécues et de les mettre en forme de façon à les partager. Selon les envies et les compétences du ou de la volontaire, cela peut constituer un travail d'écriture, de prise de vues, de vidéo ou toute autre forme de médiatisation.

La volontaire intervient en autonomie guidée auprès des quatre personnes en situation de handicap physique bénéficiaires de l'habitat inclusif "Main-Forte".

Elle aide la salariée de l'association à accompagner les acteurs locaux susceptibles d'être concernés par des situations inclusives. Actions à mettre en oeuvre par la personne en service civique. Il s'agira d'accompagner les acteurs (personnes handicapées et structures d'accueil) impliqué.e.s dans des activités inclusives culturelles, sportives, de loisirs etc et d'en garder une trace écrite, visuelle et/ou sonore de façon à médiatiser et partager ce type d'approche. La médiatisation choisie dépendra des envies et compétences de la volontaire mais aussi de la situation.

Jeanne Martin n'a pas pu être présente à l'assemblée Générale elle nous a fait part d'un bilan provisoire par un enregistrement audio:

*Je m'appelle Jeanne Martin, j'ai 18 ans. Je fais un service civique dans l'association Main-Forte avec Hélène, Glen, Nicolas et Anthony. Ma mission est de garder une trace et trouver un moyen de communiquer les problématiques qu'ils rencontrent dans leur vie courante. Je leur rends visite depuis début octobre. Je vais chez eux, on va faire des balades ou des jeux de société. Je suis présente aussi à quelques activités sociales ou non. J'ai également fait la connaissance de leurs parents pour certains et c'est pour moi la découverte du monde du handicap. J'ai commencé à rédiger un article sur Hélène à la*

*gymnastique et un poème sur Anthony. Mais c'est compliqué et pour l'instant je ne peux vous en faire part. Je réalise petit à petit les difficultés auxquelles ils sont confrontés tous les jours dans leur vie quotidienne. Les exemples dont fait part ma courte expérience sont des trottoirs non adaptés quand il y a des travaux ils ne sont pas non plus adaptés. On n'a pas suffisamment de places handicapés et pour accéder au chemin en bord de mer, le chemin est étroit et l'accès pour les fauteuils est très limite.*

*A mon arrivée on m'a conseillée une vidéo sur le handicap et la société et sur le handicap en société. Je trouve intéressant d'en parler car cette vidéo m'a particulièrement marquée. J'ai la sensation de découvrir un monde caché, notamment en découvrant les chiffres du handicap reconnu qui est de 2,8 millions en 2018 et du handicap non reconnu qui est de 2,9 millions en 2018. J'ai été surprise d'une loi, singulièrement la loi de 2005 qui prévoit que 100 % des logements doivent être accessibles. Je suis également très surprise de voir la loi Elan de 2018 qui fait passer le quota de logements accessibles à 20 %, les autres devront être évolutifs et adaptables à la charge des personnes en situation de handicap. Je trouve injuste de voir que plus de 50 % des logements ne sont pas adaptés et de plus on demande à des personnes en réelle difficulté de s'adapter à un environnement qui n'est pas adapté ou très peu. Merci de m'avoir laissé faire part de mon expérience et merci d'avoir pris le temps de m'écouter je souhaite une bonne assemblée générale à toutes et à tous au revoir bonjour à toutes et à Tous. Jeanne Martin.*

## **5-SITE MAIN-FORTE, MISE EN LIGNE DEBUT ÉAÉ(**

Nous avons travaillé tout au long de l'année à la réalisation d'un site Internet de l'association. Deux élèves de BTS informatique du Lycée Rabelais de Saint-Brieuc et leur enseignant Philippe Logiou nous ont apporté leur appui technique. Philippe Logiou est membre du C.A. de Autisme Trégor Goelo.

Nous l'avons conçu comme un site de présentation de l'association, de ses objectifs et de ses activités mais aussi un site Ressources en matière de réflexion et d'accès aux droits.

Nous avons prévu de le rendre le plus accessible possible. Ainsi chaque texte écrit sera doublé d'une version audio et chaque illustration sera accompagnée d'une audio description. Par ailleurs, il y aura également un travail sur les textes de façon à voir s'ils peuvent être synthétisés sans perte de sens. Ces travaux sont en cours.

L'architecture du site est exposée et quelques pages sont montrées. Les pages comportent beaucoup de textes mais sont aussi illustrées par des caricatures humoristiques de Eric Appéré. Elles sont aussi accompagnées par des illustrations de « facilitation graphique » réalisées par Marion Rochard. Ces illustrations visent à proposer une synthèse graphique des contenus écrits.

Il est à noter que le site propose un contenu législatif important d'une part et une méthode pratique de constitution de dossier de demande de prestation de compensation aide humaine, d'autre part.

Il prodigue des conseils de recours amiables et judiciaires et est complété prochainement par une rubrique « jurisprudence » réalisée en partenariat avec Autisme Trégor Goelo recensant les cas de recours contentieux gagnants concernant la PCH aide humaine.

Le site va être mis en ligne en janvier, son adresse sera communiquée à tous les adhérents et partenaires.

## **6-INFORMATION DIVERSES**

### **Projet Ar Santé**

Nous n'avons eu aucune nouvelle de la relance du projet à Ar Santé. Nous devons lors d'une Conseil d'Administration prochain donner une réponse sur les suites que l'on souhaite lui donner car les locataires sont désormais bien installés dans leur logement et leur quartier. Par ailleurs le projet Ar Santé est un projet d'habitat collectif désormais plus dense qu'à son origine, alors que les habitats actuels sont individuels. Cela peut apporter une nouvelle sociabilité mais aussi, éventuellement, des nuisances. Nous avons besoin d'y réfléchir.

### **Accessibilité des logements**

Nous avons poursuivi le travail d'accessibilité des logements et de leurs équipements. Nous avons installé une porte sécurisée chez Hélène et nous sommes actuellement en train d'installer des WC japonais dans les appartements. Cette action s'appuie sur des financements déjà acquis depuis longtemps auprès des Fondations.

## **Interventions Colloques et formation**

Nous sommes intervenus à l'invitation de la municipalité de Plougonven et de l'association des familles laïques à Moelan-sur-Mer pour participer à des échanges lors de forums, ou colloques sur la question de l'inclusion.

Nous sommes intervenus dans la première année de formation des élèves infirmiers-ères à l'IFSI, sur la question des pratiques d'inclusion, de l'évaluation des besoins et du droit de P.H. Le bilan est mitigé car le temps d'intervention était très court, la modalité non adaptée et l'intérêt des étudiants de 1ère année à cette problématique plutôt relative.

## **Essaimage**

Nous avons été invités à l'inauguration de l'habitat inclusif de Plouha que nous avions accompagné sur plusieurs années.

Nous accompagnons un projet d'habitat inclusif sur Plomeur/Lorient.

Nous avons accompagné localement une personne en situation de handicap qui souhaite vivre en habitat indépendant.

Après l'exposé du rapport d'activité, Michel Balbot, adhérent de l'association depuis ses débuts pose deux questions:

- Depuis, 18 ans que l'association existe, les membres du C.A. pensent-ils avoir atteint la totalité de leur objectifs et sinon quel pourcentage?
- L'association pourrait-elle réaliser un accompagnement à la demande des particuliers concernant l'accessibilité pratique des lieux.

Danielle BERRIVIN, secrétaire de l'association, affirme qu'il est difficile de répondre en %. mais elle pense que l'inclusion des locataires de l'habitat inclusif dans la vie de la cité est réelle et visible et que cette visibilité peut essaimer...Elle fait part aussi du combat toujours à mener pour que l'esprit de la loi soit respecté en ce qui concerne la PCH aide humaine. On s'aperçoit que, malheureusement, il arrive très souvent que les besoins d'accompagnement ne soient pas évalués à leur juste mesure par la MDPH et que souvent seul le recours contentieux permet d'y accéder. Une telle situation empêche de nombreuses personnes handicapées d'accéder à une habitat autonome et une vie véritablement inclusive.

Gérard BRIANT, Président de l'association, estime que 80% à 90% des objectifs de l'habitat inclusif Main-forte sont atteints mais que des indices, ici ou là, montrent que l'idée « d'inclusion pour tous » que vise globalement l'association pourrait être en régression. Il revient par exemple, sur le positionnement de la majorité des professionnels de l'équipe éducative du CHM de Plérin pour qui une vie en habitat autonome pour Nicolas n'était pas envisagée, envisageable, alors que c'est son droit. Gérard Briant cite aussi la réaction de surprise, cette semaine, d'un médecin en rééducation fonctionnelle de Trestel en apprenant que

Glen puisse bénéficier d'un logement indépendant. Ces exemples en disent long sur l'acceptation de la ségrégation des personnes en situation de handicap d'une bonne partie du corps social.

A propos d'accessibilité, Anthony Bernable fait part de sa mauvaise expérience à la piscine de Lannion. Il se rend désormais à celle de Trégastel.

Elodie Roock commente en précisant que la problématique de l'accessibilité est souvent vue sous son aspect matériel or l'exemple d'Anthony dit le contraire. La piscine de Lannion est mieux équipée que celle de Trégastel mais l'ensemble du personnel de Trégastel est accueillant et facilitant ce qui rend, du coup, la piscine de Trégastel objectivement plus accessible même si l'accessibilité matérielle n'était pas parfaite. (La piscine de Trégastel est équipée depuis juin 2024).

## **B- VIE ASSOCIATIVE**

L'association compte, à ce jour, 51 adhérents et 39 donateurs en 2024.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises en 2024.

La liste des candidats au C.A est la suivante: Anthony BERNABLE, Danielle BERRIVIN, Claude BERRIVIN, Glen BRIANT, Gérard BRIANT, Anne-Claire EVEN, Carole GAREL, Cathie LE BRAS, Marie-Pierre LE NABOUR, Hélène MERRIEN, Nicolas LERUMEUR, Jean-Yves JOUAN

## C- COMPTE

### Compte de Résultat : Version Cerfa

Début 01/07/2023	Fin 30/06/2024		
Charges	Montants	Produits	Montants
<b>60-Achat</b>	<b>636 €</b>	<b>70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>323 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	218 €	Vente de marchandises	323 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	145 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	273 €		
Autres fournitures	0 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>4 676 €</b>	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>33 718 €</b>
Sous traitance générale	0 €	Etat (ANS, ARS, ...)	700 €
Locations	3 721 €		
Entretien et réparation	112 €	Région(s)	0 €
Assurance	605 €		
Documentation	238 €		
Divers	0 €	Département(s)	22 304 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>9 578 €</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 949 €	Commune(s)	0 €
Publicité, publication	897 €	subvention communauté de communes et agglomération	0 €
Déplacements, missions	2 525 €		
Frais postaux et de télécommunications	1 107 €	Organismes sociaux ( à détailler)	0 €
Services bancaires, autres	100 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0 €</b>	<b>Fédération</b>	<b>0 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens	0 €

## D'EXPLOITATION

Charges	Montants	Produits	Montants
Autres impôts et taxes	0 €	ASP	0 €
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>23 938 €</b>	Autres recettes (précisez)	10 714 €
Rémunération des personnels	22 135 €		
Charges sociales	0 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 881 €</b>
Autres charges de personnel	1 803 €	Dont cotisations	3 110 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>0 €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>1 716 €</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>0 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>44 €</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>0 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>38 828 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>41 682 €</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>22 608 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>22 608 €</b>
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	22 608 €	Bénévolat	22 608 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>61 436 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>64 290 €</b>

Résultat : +2 854 €

Un résultat excédentaire de 2 854€ qui correspond à peine aux dons reçus lors du décès de Monique pour 1770€ et à nos produits financiers.

Les cotisations des membres assurent les frais de fonctionnement de l'association (bureautique, correspondance et AG...) et le complément de la mission AVP non couverte par le conseil départemental ( la location du local ). La mission AVP c'est un budget de 26 635€ sur l'exercice.

La mission "ensemble dans la cité" financée par la Fondation de France a connu un temps fort en fin d'été 2023 avec le salon sur "La Fabrique du Handicap". Cette action a mobilisé beaucoup de temps de bénévolat et près de 5 000€ avec un reste à charge de 3 500€ pour Main Forte. Le reste du financement F de F couvre le salaire d'Elodie et les prestations d'intervenants sur cette mission. C'est un budget global de 10 714€.

## Bilan Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

export BasiCompta® au 20/11/2024

Actif		N-1	
	Net	Net	
<b>Actif Immobilisé</b>			
Immobilisation Incorporelle	0 €	0 €	
Immobilisation Corporelle			
- Terrain	0 €	0 €	
- Construction	0 €	0 €	
- Matériel	0 €	0 €	
Autres Immobilisations Financières			
- Participation	0 €	0 €	
- Titres	14 168 € +	14 168 € +	
- Prêts	0 € +	601 € +	
- Cautions	0 €	0 €	
<b>Total 1</b>	<b>14 168 €</b>	<b>14 769 €</b>	
Actif Circulant			
Créances	-7 618 € +	0 €	
Disponibilité Trésorerie	84 469 €	77 095 €	
- BPGO CC	36 401 €	30 389 €	
- BPGO Livret A	48 068 €	46 706 €	
Charges Constatées d'Avance	0 €	0 €	
<b>Total 2</b>	<b>76 852 €</b>	<b>77 095 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>91020</b>	<b>91864</b>	
Passif	N	N-1	
<b>Fonds Propres</b>			
Fonds Propres Sans Droit de Reprise	0 €	0 €	
Fonds Propres Avec Droits de Reprise	0 €	0 €	
Réserves	0 €	0 €	
Report à nouveau	13 784 €	13 784 €	
Excédent ou Déficit	2 851 €	0 €	
<b>Situation Nette</b>	<b>16 635 €</b>	<b>13 784 €</b>	
Subvention d'Investissement	0 €	0 €	
<b>Total 1</b>	<b>16 635 €</b>	<b>13 784 €</b>	
Fonds Reportés	63 028 €	63 028 €	
<b>Total 2</b>	<b>63 028 €</b>	<b>63 028 €</b>	
Provisions	0 €	0 €	
<b>Total 3</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Dettes</b>			
Emprunts auprès d'établissements	0 € +	0 €	
Emprunts et Dettes Financières Diverses	0 €	0 €	
Dettes Fournisseurs	413 € +	970 € +	
Dettes Fiscales et Sociales	4 351 € +	3 368 € +	
Dettes Immobilisations	0 €	0 €	
Autres Dettes	0 €	0 €	
Produits Constatés d'Avance	6 593 € +	10 714 € +	
<b>Total 4</b>	<b>11 356 €</b>	<b>15 052 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>91020</b>	<b>91864</b>	

Une situation nette de l'association qui se consolide un peu par un résultat légèrement excédentaire.

A noter l'importance des fonds reportés ou fonds dédiés qui sont réservés au futur aménagement à Ar Santé. Ces fonds sont fléchés depuis 2016 sur cet investissement et seront à rendre si nous décidions de les affecter à une autre dépense.

A noter également des créances négatives de 7 618€ correspondant à un trop versé du conseil départemental remboursé en juillet.

## ELECTION DES MEMBRES DU C.A. 2024 et VOTE DU CR d'ACTIVITES et du CR FINANCIER

Le CR d'activités et le CR financier sont approuvés avec 44 voix sur 52 adhérents  
Les candidats sont élus à la majorité requise.

### AVENIR DE L'ASSOCIATION

Les finances de l'association sont saines.

Ses objectifs, son positionnement et ses activités sont clairement définis.

Tout cela permettrait d'envisager sereinement l'avenir mais l'on s'aperçoit, que le dynamisme associatif repose sur peu de personnes. Nous l'avons vu lors de la journée « La fabrique du handicap » l'année dernière mais nous le voyons également au quotidien dans la gestion de l'association surtout depuis que Monique nous a quittés.

On constate une érosion, certes normale mais une érosion quand même, des adhérents et, pour ce qui me concerne, à la fois le souhaite de renforcer le C.A. en le rajeunissant et de passer le relais de la Présidence.

Ce renforcement et ce passage de relais pourraient prendre diverses formes qui ne s'excluent pas l'une l'autre.

- l'entrée de deux ou 3 nouvelles personnes impliquées au C.A.
- la constitution d'un duo ou d'un trio de présidence,
- le rapprochement/fusion avec une ou d'autres associations.

Nous sommes ouverts à toutes idées et toutes énergies.

L'année qui vient devra être l'année de ce passage de Main-Forte « canal historique » à une association revivifiée.

## Budget prévisionnel

Charges	Montants budgétés	Produits	Montants budgétés
<b>60 - Achat</b>	<b>3 900 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>0 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	150 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	250 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 500 €		
Autres fournitures	0 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>4 480 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>32 130 €</b>
Sous traitance générale	0 €	Etat (ANS, ARS, ...)	600 €
Locations	3 600 €		
Entretien et réparation	100 €	Région(s)	0 €
Assurance	630 €		
Documentation	150 €		
Divers	0 €	Département(s)	23 760 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>4 900 €</b>		
Rémunerations intermédiaires et honoraires	2 500 €	Commune(s)	0 €
Publicité, publication	0 €	subvention communauté de communes et agglomérations	0 €
Déplacements, missions	800 €		
Frais postaux et de télécommunications	1 500 €	Organismes sociaux (à détailler)	0 €
Services bancaires, autres	100 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0 €</b>	<b>Fédération</b>	<b>0 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	ASP	0 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>36 000 €</b>		

Le président clôture l'Assemblée générale à 12h15 et invite les participants à un pot d'amitié et un repas commun (auberge espagnole)